Cinquante-septième année. - N° 110 A Vendredi 9 juin 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 802

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

489 154 146 RCS Angers.
NOVA PROPRETE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 2400.00 EUR.
Adresse : 5, Rue de la Flèche, 49300 Cholet.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE NOVA PROPRETE Société à responsabilité limitée au capital de 2 400 euros Siège social : 5 rue de la Fleche 49300 CHOLET 489 154 146 RCS ANGERS ET ASPIR'SERVICE Société à responsabilité limitée au capital de 17 000 euros Siège social : 5 rue de la Fleche 49300 CHOLET 821 150 620 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 15 Mai 2023, La société NOVA PROPRETE, société à responsabilité limitée au capital de 2 400 euros, dont le siège social est 5 rue de la Fleche 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 489 154 146, et la société ASPIR'SERVICE, société à responsabilité limitée au capital de 17 000 euros, dont le siège social est 5 rue de la Fleche 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 821 150 620, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NOVA PROPRETE par la société ASPIR'SERVICE. La société NOVA PROPRETE ferait apport à la société ASPIR'SERVICE de la totalité de son actif, soit 170 982 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 92 592 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 78 390 euros. La société ASPIR'SERVICE détenant la totalité des 16 parts composant le capital social de la société NOVA PROPRETE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de NOVA PROPRETE détenues par ASPIR'SERVICE un mali de fusion de 508 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société NOVA PROPRETE depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ASPIR'SERVICE. La société NOVA PROPRETE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 Juin 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code

de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Angers au nom des deux sociétés le 30 mai 2023. Pour avis.

